

Image not found or type unknown



Versement d'une pension alimentaire après 18 ans

Par **Kneuss**, le **10/02/2008** à **11:34**

Mon fils vient d'avoir 18 ans. Il est toujours en étude et je vais donc continuer à payer cette pension. Simplement mon ex-épouse me demande de payer cette pension dorénavant directement sur un compte au nom de mon fils et non plus à elle. Est-ce légal ou dois-je continuer à verser cette pension à mon ex-épouse ?
Merci de votre réponse